DEPARTEMENT
Haute-Marne

CANTON
Bourmont

MAIRIE
CHAUMONT LA VILLE

☏ 03.25.01.74.81

ATTESTATION

Je, soussignée, Madame Françoise TRELAT-VALLON, Maire de Chaumont la Ville,

Atteste que la borne incendie située Rue Principale à la sortir du village côté Vrécourt, a un débit de 60 m3 et nous autorisons le GAEC de la Sergent, à prélever l'eau en cas d'incendie.

Attestation établie pour faire valoir ce que de droit

Fait à Chaumont la Ville,
Le 8 Décembre 2021
Le Maire, Françoise TRELAT-VALLON

MAIRIE CHAUMONT LA VILLE 52150